

Affaire n°26DSP001 - Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, gestion et exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

QUESTIONS-REPONSES

N°	Date de la question	Question	Date de la réponse	Réponse
1	02/03/2026	Bonjour un avis est paru avec une date de réponse au 26/03/2026 et la plateforme et un autre avis au 26/05/2026 pouvez-vous confirmer la bonne date de réponse ? merci cdlt	03/03/2026	Bonjour, la bonne date est le 26/05/2026. L'autre avis comporte une erreur sur la date de remise et un avis rectificatif est en cours de publication pour y mettre la bonne date de remise au 26 mai 2026.
2	04/03/2026	Bonjour, Pourriez-vous nous indiquer s'il y a un nombre maximum de personnes autorisées par candidat pour les visites obligatoires ? Vous en remerciant par avance	09/03/2026	Un groupe de 10 personnes maximum est demandé.
3	05/03/2026	Bonjour, Dans le dernier paragraphe de la page 12 du Document Programme, il est indiqué en toutes lettres "vingt pour cent" et en chiffres "(10%)". Pourriez-vous nous indiquer quel est le nombre correct à retenir, à savoir -20% ou -10% ?	09/03/2026	En miroir de l'article 43.3 du projet de convention, le pourcentage à prendre en compte est 10%. Le document Programme est modifié dans ce sens.
4	05/03/2026	Disposez-vous d'un modèle de convention d'export à nous transmettre, en lien avec les protocoles figurants en Annexe B6 ?	09/03/2026	Le Sipperec ne dispose pas d'un modèle de convention d'export. Le candidat proposera un projet de convention d'export précisant les modalités de fourniture de chaleur et d'achat entre les parties. Les informations devant y figurer sont de manière non exhaustives les suivantes : entrée en vigueur et durée de la convention, modalités de

				réexamen contractuel, quantité de chaleur échangée et puissances associée dont monotones avec profil de puissance sur une année, courbes de températures dont températures aller et retour selon température extérieure, engagements réciproques des parties, mesure pénalités, descriptif des travaux, comptage de l'énergie livrée, modalités d'arrêt pour travaux d'entretien, modalités pour assurer le maintien du taux EnR, modalités sur le prix d'export , etc.
5	05/03/2026	Le projet Ecotone étant abandonné, pouvez-vous nous confirmer que les volumes de ventes prévisionnels pour Argeo ne sont plus que de 14 GWh ?	09/03/2026	Le projet Ecotone est abandonné. La SADEV94 en lien avec la commune travaille à redéfinir le devenir de ce secteur qui devrait avoir des besoins en chaleur. La quantité d'export vers Argéo reste estimée à 18,6 GWh.
6	05/03/2026	Pouvez-vous nous transmettre les monotones de besoins - au pas de temps horaire format Excel - des exports suivants : - 14 GWh (Argéo) - 11 GWh (Ivryenne) - 17 GWh (Villejuif)	09/03/2026	S'il le juge nécessaire, le candidat peut estimer les monotones de besoin en prenant ses propres hypothèses. - Pour les exports vers le secteur des communes de Villejuif, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, les besoins en chaleur initiaux ont été estimés en première approche à partir des données de consommation (cf. étude de faisabilité et son annexe). Aucune monotone de besoins n'est disponible étant donné que les besoins à desservir ne sont pas actuellement alimentés par un réseau. La Régie ivryenne de chaleur identifie dans le protocole d'accord (annexe B6.2), un besoin d'environ 11 GWh pour une puissance estimée à 5 895 kW. - Pour le réseau Argéo, le candidat peut se référer au protocole d'accord (annexe B6.1) qui estime son besoin total à 18,6 GWh (2200 DJU), dont 14,2 GWh pour une 1ère sous-station d'export d'une puissance de 7 MW selon le profil de consommation mensuel indiqué dans le protocole, et dont 4,4 GWh pour une 2ème sous-station d'export vers l'ex-projet Ecotone d'une puissance de 2 MW pour le chauffage et 2 MW pour l'ECS vers l'ex-projet Ecotone. Tous ces besoins sont prévisionnels et seront ajustés lors des échanges relatifs à l'établissement de la convention d'export de chaleur.
7	05/03/2026	Suite à l'attribution de la DSP SICUCV, pouvez-vous nous confirmer si le plan de développement	09/03/2026	Le courrier du SICUCV mentionné dans le document programme indique "ne pas souhaiter recourir à un import important en provenance du

		du nouveau délégataire prévoit de desservir les bâtiments situés au nord de Vitry-sur-Seine ? Dans ce cas, l'export vers le SICUCV reste-t-il d'actualité ?		Kremlin-Bicêtre à l'exception de quelques bâtiments les plus au Nord qui ne pourraient pas être desservis par le réseau de Choisy-Vitry". Ces quelques prospects situés sur la rue séparant Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine pourraient être desservis directement par la Régie ivryenne de chaleur.
8	05/03/2026	Pouvez-vous nous confirmer que les villes concernées par un export assureront le secours des abonnés situés sur leur commune et raccordés aux SST d'échange ? À défaut, comment est envisagé le secours des abonnés situés hors périmètre de la DSP ?	09/03/2026	Le prix d'export de la chaleur défini dans les protocoles d'accord correspond au mix énergétique du réseau du Kremlin-Bicêtre, estimé dans le cadre de l'étude de faisabilité à 70% EnR&R, y compris l'appoint et le secours. Le projet prévoit la création d'une chaufferie centrale de moins de 20 MW sur le site de forage. Le reste de l'appoint/secours sera à rechercher en priorité sur le territoire du Kremlin-Bicêtre. Pour rappel, environ 11 MW ont été identifiés au stade de l'étude de faisabilité. Le candidat doit identifier l'ensemble des sources d'appoints/secours nécessaire au projet sachant que des discussions seront menées avec les autorités délégantes lors de la contractualisation des conventions d'export.
9	05/03/2026	Pouvez-vous nous transmettre le document [Annexe B43 - Plan topographique.pdf] au format DWG et nuage de points ?	09/03/2026	Vous trouverez au format .DWG l'ensemble des plans disponibles (projet division parcellaire, projet de servitudes et plan topographique) dont nous disposons, dans les Annexes du Document Programme sous les nominations Annexes B43 bis 01, B43 bis 02 et B43 bis 03.
10	10/03/2026	Pouvez-vous nous communiquer plus de détails concernant l'organisation des visites ? Horaires, durée, ou tout autre information que vous jugerez utile.	11/03/2026	Le règlement de consultation 09.03.2026 précise les horaires de visite ainsi que les modalités quant à la prise de rendez-vous pour réserver un créneau de visite et les dates butoirs afin que nous puissions organiser ces visites. Concernant la durée, les visites dureront max 1h. Le rendez-vous se fera devant le 125 avenue de Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE.
11	16/03/2026	Bonjour, Sauf erreur de notre part dans le dossier Annexes au Document programme il n'y a pas la nouvelle version des éléments modifiés. Serait il possible de la mettre en ligne ? En vous remerciant par avance. Cordialement.	16/03/2026	Le Document Programme est remis en ligne. Les nouvelles annexes sont celles mentionnées dans la réponse n°9 et présente dans le dossier : Annexe B4 - Plans des parcelles.

12	30/03/2026	<p>Dans le cadre du projet, vous trouverez ci-après une liste de questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous n'avons pas vu le règlement de voirie communautaire de GOSB applicable à la ville de KB dans les pièces du DCE, indiqué comme annexe au document programme. Pourriez-vous nous le transmettre svp ? 2. Pourriez-vous svp nous transmettre les informations sur lesquelles vous vous êtes basé pour caractériser les projets neufs de votre liste d'abonnés (annexe B2 du document programme). Notamment sur le programme "Lech Walesa" qui sera localisé à proximité immédiate du terrain pour la centrale géothermique. L'année de construction de ce dernier est d'ailleurs indiquée en 2027. Est-ce que cette date est bien confirmée ? 3. Disposez-vous des informations suivantes concernant les 3 chaufferies gaz existantes d'abonnés mentionnées au DCE (CDC Le Fort ; KBH Hauts Martinets ; Piscine), ainsi que celles d'autres prospects majeurs (CC Okabé ; Résidence 42 rue Danton ; Résidence J.Mermoz L.Blum ; Lycée Darius Milhaud), et pouvant servir d'appoint/secours au RCU : nombre, puissance installée et âge de 	24/04/2026	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pièce ajoutée au DCE 2. En ce qui concerne EVSO, Rossel / Leclerc, ECOTONE, 28 logements + rez de chaussé commercial (Nexity), 22 logements (SCCV KB – Arcade), les données ont été transmises dans le cadre des échanges avec le service urbanisme de la ville. Pour le programme « Lech Walesa », le projet tel que défini initialement interviendra, le cas échéant, après les travaux de géothermie. 3. Pour CDC Le Fort, les chaudières ont été mises en service entre 1997 et 2010. Autrement, nous n'avons aucune information complémentaire sur les autres chaufferies gaz existantes d'abonnés mentionnées au DCE, ni celles des autres prospects majeurs. 4. Concernant l'export vers sur le secteur d'Ivry-sur-Seine , le candidat doit déterminer et justifier ses hypothèses sachant que cette partie de réseau ne sera pas interconnectée aux réseaux existants sur la commune d'Ivry-sur-Seine. <p>Concernant l'export vers le réseau Argéo, les températures départ et retour du réseau en sous station ainsi que les puissances appelées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par – 7° extérieur : Pappelée moyenne : 7 MW ; Température de retour : 56° Température de départ : 85° , • Par 0° extérieur : Pappelée moyenne : 7 MW Température de retour : 50°; Température de départ : 77° , • Par 4° extérieur : P appelée moyenne : 6 MW Température de retour : 47° ; Température de départ : 75° , • Par 10° extérieur : Pappelée moyenne : 0 MW Température de retour : 46°;Température de départ : 70° ,
----	------------	---	------------	--

		<p>chaque chaudière, espace disponible dans le local chaufferie</p> <p>4. Pouvez-vous préciser, pour chaque Export envisagé, les régimes de température aller/retour du RCU alimenté au niveau de la station d'export, en hiver et mi-saison (ces données impactent la valorisation de la géothermie) ? Quels sont les hypothèses qui ont permis d'estimer les besoins de chaleur en export et leur répartition mensuelle ?</p> <p>5. Pouvez-vous fournir d'éventuels DTA réalisées sur les voiries, dans le périmètre de la Ville de Kremlin Bicêtre ?</p> <p>6. Pouvez-vous confirmer la limite de prestation primaire en SST : l'article 23-3 du projet de contrat indique que les ouvrages primaires incluent la production d'ECS, y compris les ballons de stockage et pompes sortie secondaire</p> <p>7. Il est précisé au RC que l'entrée en vigueur de la Convention de DSP est prévue T3 2027. Pouvez-vous préciser le mois de début de contrat à considérer, afin d'établir nos plannings ?</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Par 18° extérieur : Pappelée moyenne : 0MW Température de retour : 54° ; Température de départ : 62°. Par ailleurs, la répartition de la consommation mensuelle est mentionnée dans le protocole d'accord afférent. De manière générale, le candidat détermine et justifie ses hypothèses en l'absence de données d'entrée. <p>5. A date, les services de la ville et l'EPT ne nous ont pas transmis de DTA.</p> <p>6. Nous confirmons le périmètre inscrit contractuellement à l'article 23-3 du projet de contrat, à savoir : est inclus dans la prestation primaire tout ce qui est en aval des brides de sortie secondaire de l'échangeur.</p> <p>7. La date prévisionnelle de démarrage du contrat serait septembre 2027 si le projet ne prend pas de retard.</p>
13	20/04/2026	A l'article 2.1 "Etablissement des Ouvrages" du Projet de Contrat, pourriez-vous nous préciser le sens du 2ème paragraphe ? Il y est notamment	22/05/2026	Effectivement, pour les investissements liés au Premier Etablissement dans les quinze (15) dernières années pouvant faire l'objet de VNC, et en

		évoqué une mise en concurrence des travaux de PE au cours des 15 dernières années du Contrat.		cas de désaccord sur cette VNC, les travaux envisagés devront faire l'objet d'une mise en concurrence.
14	20/04/2026	Nous disposons bien de l'Annexe C3.5 "Commodat KB SIPPEREC". Toutefois, l'annexe Convention d'Occupation Précaire (COP) ne semble pas figurer dans les annexes au Contrat. Dans le cas où ce document est établi, pourriez-vous nous le transmettre ?	24/04/2026	La pièce est produite en annexe de l'avenant notarié ajouté à la promesse de vente conclue avec la ville du Kremlin-Bicêtre.
15	20/04/2026	Un avenant notarié (mars) est évoqué dans l'Annexe C3.9 du Contrat. Ce document ne semble pas figurer dans les annexes au Contrat. Pourriez-vous, svp, nous le transmettre ?	24/04/2026	Les avenants notariés sont ajoutés.
16	23/04/2026	Bonjour, Le rapport Diagnostic Pollution des Sols - 2025(annexe B74 du DCE) fait référence une étude historique et documentaires - REF U2 19 136 0 et une prestation diag Ref U2 19 136 0. Pourriez-vous nous transmettre ces éléments ?	22/05/2026	Vous trouverez dans le dossier « Annexe B – Anne B7- Etudes complémentaires » les études environnementales en question portant sur la parcelle 136.
17	30/04/2026	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous fournir un plan prévisionnel de travaux de voiries 2028-2034, et préciser quelles voiries ont été récemment refaites (à partir de 2025) sur la commune du KB ? 2. Pouvez-vous nous communiquer le PC ou à minima un plan de masse avec hauteurs du projet de construction du Pormoteur In'Li (20 lgts neufs et 10 places de parking), localisé à l'angle de la rue Babeuf au Kremlin Bicêtre (13-15 rue Babeuf) (voie 	22/05/2026	Nous vous informons que nous n'avons pas encore pu obtenir les éléments de réponse nécessaires auprès des services compétents dans un délai raisonnable.

		<p>prévue pour l'accès au chantier de la géothermie) ? Pouvez-vous préciser le planning des travaux de cette opération ? Le démarrage des travaux est prévu T2 2026 suivant les informations publiques disponibles en ligne.</p>		
--	--	--	--	--